



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Conseil scientifique  
de l'éducation nationale



**AVEC LE SOUTIEN  
DE GMF**

**PRIX CHERCHEURS EN ACTES**

# EXPÉRIMENTEZ POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE TOUS LES ÉLÈVES

**PARTAGEZ VOS INITIATIVES AVEC NOUS**



## QU'EST-CE QUE LE PRIX CHERCHEURS EN ACTES ?

Le Prix **Chercheurs en Actes** met à l'honneur les initiatives et méthodes portées par des équipes pédagogiques s'appuyant sur la recherche et l'expérimentation.

Ces initiatives visent à améliorer les compétences et les connaissances des élèves.

4 catégories sont proposées :

- ▣ **Égalité des chances** (réduction des inégalités pour un accès facilité à la réussite scolaire)
- ▣ **Confiance en soi et compétences socio-comportementales** (apprendre à auto-réguler son apprentissage et avoir confiance dans sa réussite)
- ▣ **Handicap et scolarité inclusive** (inclusion des enfants en situation de handicap dans le milieu scolaire)
- ▣ **Évaluation et intervention pédagogique** (évaluation des besoins des élèves et intervention pédagogique ciblée)

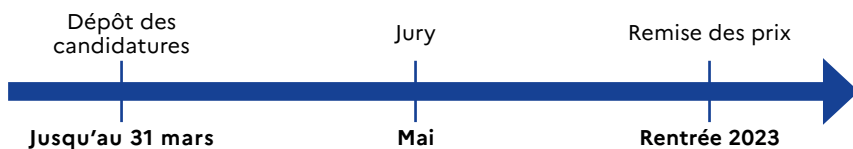
Les candidats sont encouragés à s'appuyer sur les ressources disponibles sur le site du CSEN (notamment « La recherche translationnelle en éducation ») :

[reseau-canope.fr/conseil-scientifique-de-leducation-nationale](http://reseau-canope.fr/conseil-scientifique-de-leducation-nationale)

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Prix **Chercheurs en Actes** est ouvert aux établissements de tout niveau d'enseignement (maternelle, élémentaire, secondaire) publics ou privés sous contrat d'association avec l'État.

L'établissement lauréat de chaque catégorie recevra une dotation de 5 000 €.



**DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE  
AVANT LE 31 MARS 2023\***

[reseau-canope.fr/conseil-scientifique-de-leducation-nationale](http://reseau-canope.fr/conseil-scientifique-de-leducation-nationale)

\*Règlement disponible sur [reseau-canope.fr/conseil-scientifique-de-leducation-nationale](http://reseau-canope.fr/conseil-scientifique-de-leducation-nationale)

**GMF ASSURANCES** – Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé – Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Nanterre 398 972 901 – Siège social : 148 rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret

**CSEN** Conseil scientifique de l'éducation nationale – Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse – 110 rue de Grenelle 75357 Paris SP 07

**RÉSEAU CANOPÉ** – Réseau de formation des enseignants – Téléport 1 @4, 1 avenue du Futuroscope, CS 80158, 86961 Futuroscope CEDEX



Ne pas jeter sur la voie publique. Crédit photo : © Marie Genel / MENJ.